

droit – santé – travail pour les membres de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail

Durée
2 jours / 11 heures

Dates
12>13/04/2027

Coût

Intervenant·e·s
Camille BAUMANN
Tracy TEINIELLE
Juristes en droit social

Dans un contexte d'évolution constante des dispositions législatives et réglementaires, la maîtrise du cadre juridique constitue un enjeu majeur pour les membres des équipes pluridisciplinaires de santé au travail. Cette formation vise à renforcer les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs missions, à sécuriser les pratiques professionnelles et à favoriser une coopération efficace au service de la prévention et de la santé des travailleurs

objectifs

- Familiariser les équipes de SST avec les bases du droit
- Mieux connaître l'environnement juridique dans lequel s'effectue leur travail
- Maîtriser les règles et les modalités gérant leur activité et leur responsabilité
- Mieux connaître l'environnement juridique et les règles de protection sociale
- Maîtriser les règles et les modalités gérant les procédures d'invalidité et leurs conséquences

public

Tout·e professionnel·le de santé au travail : médecin du travail, collaborateur·rice médecin, interne en médecine du travail, IPRP, infirmier·ère de santé au travail, technicien·ne, conseiller·ère de prévention/assistant·e santé-travail...

prérequis

Exercer en santé-travail

méthode pédagogique

- Pédagogie active et participative
- Apports théoriques
- Analyse de situations concrètes

évaluation

- Vérification des acquis par QCM informatique
- Appréciation du stage par auto-questionnaire informatique

programme

- Le contrat de travail
- Définition du contrat de travail et obligations contractuelles
- respectives
- Typologie des contrats de travail : CDI, CDD, contrat
- intérimaire
- Conclusion du contrat de travail
- Exécution des relations contractuelles : modification
- du contrat de travail ; changement des conditions de
- travail ; suspension du contrat de travail
- Rupture du contrat de travail
- Rôle et obligation des acteur·rice·s de la santé-travail
- Employeur : obligation de sécurité / pouvoir de direction
- et règlement intérieur / responsabilités pénale et civile
- / réparation des AT/MP et la reconnaissance d'une faute
- inexcusable
- SPST, professionnel·le·s de santé et autres membres de
- l'équipe pluridisciplinaire : missions, rôles, et moyens
- d'actions / responsabilités / secret professionnel et DMST
- Les suivis individuels et collectifs en santé au travail
- Le suivi individuel en santé-travail et ses conséquences
- Suivi individuel classique / adapté / renforcé
- Visites de mi et de fin de carrière
- Recommandations